



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2004/61
20 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent-trente-quatrième session, 16-19 novembre 2004,
point 5.2.4 de l'ordre du jour)

**PROJET DE RECTIFICATIF 2 AU COMPLÉMENT 15
À LA SERIE O4 D'AMENDMENTS AU RÈGLEMENT N° 16
(Ceintures de sécurité)**

Transmis par le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSP à sa trente-cinquième session et il a été transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. (TRANS/WP.29/GRSP/35, para. 30) Il a été établi sur la base du paragraphe 29 du rapport.

Paragraphe 2.28 au 2.37, numéroté comme paragraphes 2.29 au 2.38.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>